

2012_B101

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de la Pile Budéou - Commune de Saint-Cannat - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activité de la Pile Budéou – Commune de Saint-Cannat – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Pôle d'Activités de la Pile Budéou sur la commune de Saint-Cannat, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont terminés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération du Bureau Communautaire n° 2005-B189 du 30 juin 2005 et en concertation avec la commune de Saint-Cannat et le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de réaliser la requalification du pôle d'activités de la Pile Budéou sur la commune de Saint-Cannat et de confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 22 septembre 2005, sous le numéro 3C05M29, opération référencée A7 par la SEMEPA.

Le programme portait sur la sécurisation de la RD7n avec la transformation en giratoire du carrefour entre la RD7n, le chemin des Batignolles et l'avenue de l'Europe, axe principal du pôle d'activités. Cet aménagement a permis d'améliorer les conditions d'accès au pôle d'activités, de renforcer la sécurité des usagers du carrefour et de réduire les vitesses à l'approche du carrefour.

L'opération a également permis l'aménagement d'espaces verts, la réalisation d'un éclairage public, la construction d'un bassin de confinement des pollutions accidentelles et la mise en place d'arrêts-bus.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

L'ouvrage a été remis au Conseil général des Bouches-du-Rhône en octobre 2011.

En date du 19 septembre 2011, la SEMEPA a fait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 50.368,65€ TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°863 du 24 octobre 2011 et a été perçue en date du 6 décembre 2011.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif de cette opération, dont détail ci-dessous :

Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché	805.000,00€
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA	30.000,00€
Recettes SEMEPA	
Avance de la CPA TTC :	778.700,00€
Produits financiers TTC :	13.035,09€
Total SEMEPA TTC :	791.735,09€
Dépenses définitives SEMEPA :	
<i>Frais Divers</i>	50.345,62€
<i>Travaux</i>	662.251,08€
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	28.769,74€
Titre de Recettes en faveur de la CPA	50.368,65€
Solde disponible SEMEPA TTC :	0€
 Solde opération	 0€

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2005-B189 du Bureau Communautaire du 30 septembre 2005 approuvant le programme de travaux et le financement de la réhabilitation du pôle d'activités de la Pile Budéou ;

VU la délibération n°2007-B174 du Bureau Communautaire du 16 juillet 2007 approuvant l'avenant n°1 au marché 3C05M29 passé avec la SEMEPA afin d'inclure la clause de cautionnement ;

VU la délibération n°2009-B70 du Bureau Communautaire du 13 mars 2009 approuvant la modification du programme de travaux, l'augmentation du coût de l'opération et la signature de l'avenant n°2 au marché passé avec la SEMEPA afin d'ajuster le montant de la rémunération ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 14 février 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de requalification du pôle d'activités de la Pile Budéou sur la commune de Saint-Cannat sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.



Société d'Economie
Mixte d'Équipement
du Pays d'Aix

Aix en Provence, le

16 FEV. 2012

**Madame le Président de la Communauté
du Pays d'Aix
CS 40868
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

Nos Réf. : DF/VT/n°31.12



12020131

OBJET : CPA/ COMMUNE DE SAINT CANNAT/A7

- Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 7N à l'entrée de la ZA de
- la PILE BUDEOU
- Programme 2005
- D.G.D.

A l'attention de Madame Claudine DURBEC

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif conformément aux Articles 7 « dispositions financières » du Cahier des Clauses Particulières du Marché n°3C05M6, relatif à l'affaire citée en référence, dont le déroulement financier est le suivant :

MONTANT DE LA CONVENTION CPA/SEMEPA : 805 000 ,00€ TTC

MONTANT DES DEPENSES DEFINITIVES :

791 735,09 € TTC

Dont :

- Travaux : 662 251,08 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 28 769,74 € TTC
- Frais Divers : 50 345,62 € TTC
- Titre de Recettes : 50 368,65 € TTC

MONTANT DES RECETTES :

(VERSEMENTS EFFECTUES PAR LA CPA + RECETTES DIVERSES) :

791 735,09 € TTC

Dont :

- Versements de la CPA : 778 700,00 € TTC
- Produits financiers : 13 035,09 € TTC

L'analyse de ce décompte fait apparaître un solde égal à : **0,00 € TTC**

La SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues au mandat et le Décompte Général Définitif faisant apparaître un solde pour l'opération égal à 0,00€, nous vous prions de bien vouloir nous délivrer, le Quitus correspondant.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur,

Jean-Louis VINCENT

P.J. : Décompte Général Définitif des Dépenses.

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE	
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX	
Réhabilitation du plateau d'activités de le Pile Budéou Commune de Saint-Cannat	
PROGRAMME 2005	
DECOMPTE GENERAL DEFINITIF	
Arrêté au 13/02/2012	

DEPENSES TTC ENGAGEES OU PAYEES

I FRAIS DIVERS

décompte n° 1	2 818,82	Cumul :	50 345,62 €
décompte n° 2	9 473,86		
décompte n° 3	38 052,94		

II ETUDES MAITRISE D'ŒUVRE

décompte n° 1	10 772,13	Cumul :	28 769,74 €
décompte n° 2	3 781,71		
décompte n° 3	14 215,90		

III TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Entreprises décompte n° 1	0,00	Cumul :	662 251,08 €
décompte n° 2	51 933,38		
décompte n° 3	610 317,70		

IV - versement solde en faveur

de la CPA du 22/11/2011	50 368,65	Cumul :	50 368,65 €
-------------------------	-----------	---------	-------------

TOTAL I + II + III + IV	791 735,09 €
--------------------------------	---------------------

MONTANT CUMULE DES DEPENSES TTC :	791 735,09 € TTC
--	-------------------------

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX Régénération du plateau d'activités de la Pile Budéou Commune de Saint-Cannat programme 2005		
DECOMPTE GENERAL DEFINITIF Arrêté au 13/02/2012		

AVANCE DE LA COLLECTIVITE

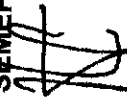
Avance forfaitaire le :	12/01/2008	82 000,00	Cumul :	778 700,00 € TTC
versement CPA				
acompte n°1	29/12/2009	237 700,00		
acompte n°2	10/12/2009	459 000,00		

PRODUITS FINANCIERS

Cumul :	13 035,09 € TTC
Total Cumul Recettes :	791 735,09 € TTC

Solde en faveur de la CPA 791 735,09€ € TTC - 791 366,44 € TTC = 00,00 € TTC
--

Le Directeur
de la SEMEPA



Jean-Louis VINCENT

Monsieur Le Vice Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Gérard DELOCHE

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Réhabilitation du plateau d'activités de la Pile Budéou Commune de Saint-Cannat

programme 2005

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF
Arrêté au 13/02/2012

MONTANT CUMULE DES DEPENSES TTC :

au 22/11/2011

791 735,09 € TTC

AVANCE DE LA COLLECTIVITE

Avance forfaitaire le :	12/01/2008	82 000,00	Cumul :	778 700,00 € TTC
versement CPA				
acompte n°1	29/12/2009	237 700,00		
acompte n°2	10/12/2009	459 000,00		
		778 700,00		

PRODUITS FINANCIERS

778 700,00
13 035,09

Cumul : 13 035,09 € TTC

Total Cumul Recettes : 791 735,09 € TTC

Solde en faveur de la CPA
791 735,09€ € TTC - 791 735,09 € TTC = 00 000,00€ TTC

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de la Pile Budéou - Commune de Saint-Cannat - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012